

Datum / Date: 29/05/2017
Uur / Heure: 17:34
Vraag / Question: n° 18874



**Question orale de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur François BELLOT, Ministre de la Mobilité, chargé de Belgocontrol et de
la Société nationale de chemin de fers belges**
concernant
l'installation des portiques de sécurité dans les gares internationales
- déposée le 22 mai 2017 -

Monsieur le Ministre,

Après la tentative d'attentat déjouée en 2015 dans le Thalys, l'ancienne ministre de la Mobilité, Madame Jacqueline Galant, avait déclaré vouloir installer des portiques de sécurité sur les quais des trois gares internationales du pays.

Selon un article paru le 22 mai 2017 dans la "DH", ces contrôles seront bientôt mis en place et la présence des policiers serait obligatoire. Pourtant, la police ne pourra pas tout le temps être sur place.

Monsieur le Ministre, ma question est, dès lors, la suivante:

- Comment allons-nous procéder? Serait-il possible de faire non pas des contrôles systématiques mais sélectifs?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

~~Mondelinge vragen nrs. 18790 en 18797 van Jef Van Den Bergh en David Geerts et question orale n°18874 de Katrin Jadin.~~

Reizigerscontrole internationale treinen.

**De installatie van detectieportieken in de internationale stations -
L'installation des portiques de sécurité dans les gares internationale.**

Compte tenu de différents éléments, la SNCB et les services de police proposent des dispositifs de contrôle non-systématiques, qui sont mis en œuvre de façon aléatoire et en fonction des risques. Il est en effet fondamental d'éviter autant que possible que des terroristes puissent planifier leurs attentats en ayant connaissance des dispositifs, et de créer des effets de surprise. Par ailleurs, il y a lieu de considérer les portiques comme étant seulement un élément parmi d'autres d'un plan de sécurité global.

Les dispositifs de sécurité à rayons X et les portiques de détection des métaux seront installés au plus tard en ce mois de juillet et seront donc prochainement opérationnels dans les gares de Bruxelles-Midi, d'Anvers-Central et de Liège-Guillemins. Des équipements de ce type sont déjà utilisés en gare de Brussels Airport - Zaventem.

A Anvers-Central, les dispositifs seront aménagés sur les quais des voies 21/22 et 23/24. A Bruxelles-Midi, ils seront placés au niveau de l'espace qui donne accès aux voies 3/4 et 5/6. A Liège-Guillemins, enfin, ils seront provisoirement installés sur la passerelle côté Verviers. Ce sont les quais des voies 2 et 3 qui y sont concernés.

Les contrôles seront effectués de manière aléatoire dans une double logique de protection et sans perturber le flux. Cela se fait déjà dans cette logique à la gare de l'aéroport de Zaventem. Nous ne donnerons pas plus de détails sur le déroulement des contrôles pour des raisons évidentes de sûreté.